

Réunion du Conseil au niveau des Ministres, 2-3 mai 2024

**PLAN DE MISE EN ŒUVRE DU CADRE STRATÉGIQUE DE L'OCDE
POUR LA RÉGION INDOPACIFIQUE**

JT03543043

Ce document est diffusé sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE et ne reflète pas nécessairement les positions officielles des Membres de l'OCDE.

1. Les 7 et 8 juin 2023, le Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres a approuvé le Cadre stratégique de l'OCDE pour la région indopacifique [C/MIN(2023)19/FINAL] (ci-après le « Cadre stratégique »), qui prévoit que *« l'OCDE élaborera un plan de mise en œuvre du Cadre stratégique, en consultation et coopération totales avec les partenaires de la région, en ayant recours aux dispositifs existants, préalablement à la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres de l'OCDE de 2024 »*.

Plan de mise en œuvre

2. Le présent Plan de mise en œuvre **s'appuie sur les instruments existants relatifs aux relations mondiales, ainsi que sur leur mandat, leur budget et leurs domaines d'engagement** au titre du Programme régional pour l'Asie du Sud-Est (SEARP) ; des partenariats clés avec la République populaire de Chine (ci-après, la « Chine »), l'Inde et l'Indonésie ; du Programme-pays relatif à la Thaïlande ; de l'engagement avec le Viet Nam et Singapour ; et avec des organisations et institutions régionales. Il inclut les structures existantes qui assoient la présence de l'OCDE dans la région, soit le Centre OCDE de Tokyo et les bureaux de l'OCDE à Djakarta et Beijing, et propose de renforcer cette présence physique supplémentaire *via* l'ASEAN à Djakarta, en Indonésie, et à New Delhi, en Inde.

3. Le Plan de mise en œuvre **porte sur les objectifs du Cadre stratégique**, et plus particulièrement sur :

- La mise en place d'économies robustes, inclusives et durables ;
- La collaboration à l'appui de l'atténuation du changement climatique et de l'adaptation à ses effets, la promotion de la transition énergétique vers la neutralité climatique et de la préservation de la sécurité énergétique, la lutte contre la perte de biodiversité, la pollution, d'autres formes de dégradation de l'environnement et le renforcement de la gouvernance des océans en attachant une importance particulière aux plastiques et à l'économie circulaire ;
- La gestion de la transformation numérique et les travaux visant à améliorer la fiabilité de la connectivité ;
- Le renforcement de la cybersécurité et de la sécurité numérique ;
- La promotion du développement humain par la réalisation des Objectifs de développement durable, notamment ceux consacrés à l'égalité des genres et l'autonomisation économique des femmes, au travail décent et à la croissance économique, à la qualité de l'éducation, à la réduction des inégalités et à l'amélioration du bien-être ;
- L'attraction d'investissements directs étrangers plus nombreux, plus sûrs et de plus grande valeur ;
- L'instauration de chaînes d'approvisionnement plus résilientes et plus durables ; et
- La protection et le renforcement du système commercial mondial fondé sur des règles.

4. Ces domaines d'action seront intégrés, lorsque cela sera possible, à tous les outils en vigueur à l'appui des relations mondiales, et pourraient faire l'objet de nouveaux projets et partenariats avec la région. Le Cadre stratégique appelle à une coopération étroite avec les pays de la région indopacifique pour :

- Renforcer l'alignement de ces derniers sur les normes de l'OCDE en vue d'une adhésion éventuelle aux instruments juridiques de l'Organisation ;
- Entraîner une hausse sensible de la participation des pays de la région indopacifique aux organes de l'OCDE et identifier des pays en vue d'une possible adhésion à l'Organisation ;
- Étendre la collaboration à haut niveau entre l'OCDE et les pays de la région indopacifique ; et
- Renforcer les relations institutionnelles avec les principales organisations régionales.

Résultats proposés du Plan de mise en œuvre

5. **Conférer aux normes de l'OCDE une portée mondiale.** Visant à ce que les normes de l'OCDE comptent à l'échelle mondiale, le Plan de mise en œuvre s'attache à faire participer les pays partenaires de

la région aux travaux relatifs à des domaines allant du changement climatique à l'intelligence artificielle, la transformation numérique, la cybersécurité et la sécurité numérique, ou encore aux investissements dans des infrastructures de qualité, à des chaînes d'approvisionnement résilientes et durables et à la croissance inclusive. Il s'agirait non seulement de mieux leur faire connaître les normes juridiques de l'Organisation, mais également de les faire davantage participer aux organes de l'OCDE et de permettre des analyses comparatives de pays sélectionnés.

- **Des séminaires techniques, de renforcement des capacités et de jumelage** sur les principaux instruments juridiques de l'OCDE à l'intention de l'Indonésie, de la Thaïlande et d'autres pays de la région indopacifique.
- **Des évaluations des positions, des notes d'orientation détaillées et des ateliers de formation** destinés à évaluer l'alignement sur les instruments juridiques de l'OCDE.

6. **Association des nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN).** Depuis son lancement en 2014, le Programme régional pour l'Asie du Sud-Est travaille en coopération étroite avec l'ASEAN et apporte son soutien au Secrétariat et aux Présidences de l'ASEAN dans le cadre d'un certain nombre de résultats, entre autres les *Principes de l'ASEAN pour des cadres de partenariats public-privé*, les *Principes de l'ASEAN sur les bonnes pratiques d'enregistrement des entreprises*, et les *Lignes directrices de l'ASEAN sur les micro-entreprises*, pour n'en citer que quelques-uns. Le Cadre de rétablissement global (ACRF) de l'ASEAN, adopté par les dirigeants de l'Association, a identifié l'OCDE comme partenaire dans son plan de mise en œuvre. Il a été suivi par le premier protocole d'accord entre l'ASEAN et l'OCDE, signé en février 2022 lors de la Réunion ministérielle du Programme régional pour l'Asie du Sud-Est qui s'est tenue à Séoul, en Corée du Sud. Le Plan de mise en œuvre s'aligne également sur les cadres nationaux et régionaux, notamment le rapport de l'ASEAN intitulé « Asean Outlook on the Indo-Pacific » (AOIP). Afin de renforcer davantage cette relation, il est proposé qu'un agent de liaison soit présent sur place afin de gérer les relations de l'OCDE avec le Secrétariat de l'ASEAN et le dialogue avec les États membres de l'ASEAN et les partenaires de l'Association.

7. **Connaissance mutuelle Asie/OCDE : mise en place d'une approche bidirectionnelle** par la promotion d'une meilleure connaissance de l'OCDE en Asie et de l'Asie à l'OCDE. Le Plan de mise en œuvre pourrait encourager la mise à disposition de davantage de personnels auprès de l'Organisation, ce qui permettrait de disposer, dans les capitales, de personnes capables de la faire connaître. Outre l'engagement existant avec la Thaïlande, le Viet Nam et Singapour, l'Indonésie fera l'objet d'une attention particulière. Il pourrait également favoriser les détachements de fonctionnaires de l'OCDE auprès de nos partenaires basés dans la région, tels que la BAD, l'APEC, l'ERIA, la CESAP-NU et éventuellement le Secrétariat de l'ASEAN ou les ministères et organismes de ses membres.

8. **Indonésie : Prochaines étapes de la demande d'adhésion.** Le 14 juillet 2023, l'Indonésie a officiellement exprimé le souhait de rejoindre l'OCDE et a demandé à entamer un processus d'adhésion à l'Organisation. L'Indonésie estime que l'adhésion à l'OCDE constituerait un catalyseur pour les réformes et la continuité en vue d'atteindre ses objectifs nationaux de développement, en même temps qu'elle lui permettrait de bénéficier des nombreux bienfaits inhérents à la qualité de Membre de l'Organisation. Le 20 février 2024, le Conseil de l'OCDE a décidé d'ouvrir des discussions d'adhésion avec l'Indonésie. Par la suite, la Feuille de route pour l'adhésion de l'Indonésie a été adoptée le 29 mars 2024.

9. **Thaïlande : Prochaines étapes de la demande d'adhésion.** Le 13 février 2024, S.E. Srettha Thavisin, Premier ministre de Thaïlande, a envoyé une lettre demandant officiellement d'entamer le processus d'adhésion à l'OCDE. Le gouvernement thaïlandais souligne que l'adhésion à l'OCDE accélérerait le processus d'alignement de la réglementation sur les normes de l'OCDE, améliorerait sa politique de compétitivité et créerait un meilleur climat pour les entreprises, avec une concurrence équitable et de la transparence.

10. **Relations avec la Chine.** L'OCDE souhaite renforcer ses relations avec la Chine dans des domaines qui revêtent une importance mondiale, tels que le climat et l'environnement, ainsi que la coopération fiscale internationale. L'Organisation continuera en outre de collaborer avec la Chine dans des domaines d'action dans lesquels l'alignement croissant de la Chine sur les normes et bonnes pratiques de l'OCDE et son adhésion aux instruments juridiques de l'Organisation peuvent contribuer à réduire les distorsions liées à l'action publique et à définir des règles du jeu plus équitables à l'échelle mondiale.
11. **Soutien aux actions visant à mieux faire connaître l'OCDE en Inde.** Dans le prolongement de la coopération fructueuse menée dans le cadre du G20, poursuivre les travaux avec les autorités indiennes sur les priorités stratégiques de l'OCDE, notamment la politique fiscale, la surveillance économique, les énergies propres et l'environnement, la gouvernance d'entreprise, la conduite responsable des entreprises (CRE), la concurrence, la transformation numérique et l'intelligence artificielle (IA), l'éducation, l'investissement et le développement du secteur privé, entre autres.
12. **Forum des Îles du Pacifique (FIP).** Il est nécessaire d'approfondir l'engagement avec de nouvelles organisations et enceintes régionales, telles que le Forum des Îles du Pacifique (FIP) et ses membres. À l'heure actuelle, la collaboration est limitée et les organisations internationales et régionales sont nombreuses à intervenir aux côtés des Îles du Pacifique. L'OCDE se concentrera sur le renforcement de son engagement dans un premier temps dans les domaines de la politique fiscale, l'Initiative « Sustainable Oceans for All » de l'OCDE, l'Initiative sur les petits États insulaires en développement et les premières discussions sur le développement du secteur privé et les MPME.
13. **Asie du Sud.** Il est possible de renforcer l'engagement aux côtés de la région d'Asie du Sud en mettant à profit les enseignements tirés des dix années de coopération fructueuse dans le cadre du SEARP. Une collaboration spécifique avec le Bangladesh et d'autres partenaires de la région pourrait également être envisagée.